

Dans le cadre de la fonction de veille entamée à l'agence depuis 2018, Audélor a engagé un travail spécifique sur l'impact du covid-19 sur les entreprises et l'économie du Pays de Lorient.

Une première note sur le sujet (Note Veille n°5) a été publiée le 2 avril 2020.

La présente note se compose de 4 parties :

- Contexte et politiques mises en place
- Impacts macroéconomiques au niveau national : activité et emploi
- Premiers regards sur les impacts territoriaux
- Impact sur entreprises et filières économiques du Pays de Lorient

NB : Afin de faciliter sa lecture, cette note ne reprend pas l'ensemble des éléments déjà présentés dans la note n°5.

## Contexte et politiques mises en place

### **UNE PANDÉMIE QUI IMPOSE DES DÉCISIONS EXCEPTIONNELLES ET INÉDITES : MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS ET DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ESSENTIELLES À LA NATION.**

Le département du Morbihan a été touché précocement à la suite de la découverte d'un cluster de contamination fin février sur le territoire d'Auray. Un arrêté préfectoral a ainsi été publié dès le 1er mars interdisant tout rassemblement sur le département et en confinant les habitants des communes directement touchées. Les établissements scolaires ont notamment été fermés précocement sur ces communes.

Les annonces ont ensuite concerné l'ensemble du territoire national

- Jeudi 12 mars au soir : fermeture le vendredi 13 mars au soir de tous les établissements scolaires et universitaires, et les établissements de garde d'enfants.
- Samedi 14 mars au soir : fermeture le soir-même à 00h00 des bars et restaurants
- Lundi 16 mars au soir : Mise en place du confinement généralisé
- Lundi 13 avril au soir : annonce du début de déconfinement pour le 11 mai



Cheffe de projet : Caroline Le Neures

Équipe de rédaction : Frank Antich Y Amengual,  
Christine Boissonnot-Delachienne, Gilles Poupard,  
Chloé Kerbellec – Le Crom

Cartographie : Jean-Christophe Dumons

## UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DE TOUS LES ACTEURS PUBLICS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE

Les mesures proposées reposent principalement sur 4 axes :

**Limiter les charges des entreprises le temps de la crise** : délais de paiement des cotisations sociales (URSSAF) ou fiscales (Impôts, taxes de séjour dues à Lorient Agglomération), des remises d'impôts directs peuvent être décidées au cas par cas, report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté (décision relayée par Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté), proposition de médiations pour négocier des rééchelonnements de crédit avec les banques, pour geler et revoir les échéanciers de remboursement des avances remboursables régionales.

Observations : Les reports de charges ont été mis en œuvre rapidement et ont permis aux entreprises de préserver leur trésorerie. Les inquiétudes sont toutefois réelles sur la capacité des plus fragiles de pouvoir honorer ces charges qui ne sont que différées. Des annulations seront toutefois possibles dans le cadre d'une analyse de situation au cas par cas.

530 000 entreprises de moins de 50 salariés ont reporté leurs charges de cotisations sociales dues au 15 mars pour un montant de 3,6 millions d'euros. (Source : URSSAF)

460 000 travailleurs indépendants ont vu leur échéance du 20 mars automatiquement reportée pour un montant de 300 millions d'euros. (Source : URSSAF)

**Assurer le financement à court terme des entreprises et des associations** : garantir des lignes de trésorerie bancaires pour permettre aux entreprises de faire face à des dépenses impératives (rémunérations), faciliter l'accès au crédit par la mobilisation de fonds de garantie, réduire les délais de paiements aux fournisseurs, garantir et anticiper le versement d'aides et de subventions (Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Région Bretagne, Département du Morbihan).

L'enveloppe des prêts garantis par BPI a été augmentée à 300 milliards d'euros dans le cadre de la nouvelle loi de finance rectificative présentée le 15 avril. Les demandes de prêts garantis se montent à 40 milliards d'euros. 130 000 entreprises ont d'ores et déjà obtenu un pré-accord pour un montant total de 20 milliards d'euros et un montant moyen de 140 000 euros.

Les critères d'octroi des prêts restent à l'appréciation des banques.

**Sécuriser l'activité des entreprises** : appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises, annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics ou de délégation de services publics dont la réalisation est impactée par l'épidémie, création d'un fond de solidarité pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs et d'un dispositif d'aide financière exceptionnelle de l'URSSAF et du CPST pour les indépendants et auto-entrepreneurs...

Le fond de solidarité a été rapidement mis en œuvre, le formulaire de demande simplifié a été mis en ligne rapidement et les versements sont intervenus dans les deux jours suivant la demande. Toutefois le montant proposé, n'est pas toujours suffisant pour faire face aux charges restant à honorer, et en particulier les loyers. Une enveloppe complémentaire doit venir compléter le dispositif initial.

Le montant du fond a été porté à 7 milliards d'euros dans le nouveau projet de loi de finance présenté le 15 avril.

Préserver les compétences et sécuriser le lien de l'entreprise avec ses salariés : élargissement du champ de l'activité partielle, simplification des démarches et renforcement du niveau de prise en charge. Le dispositif est également accessible aux particuliers employeurs pour maintenir le lien employeurs salariés dans le secteur des services à la personne, mise en place des arrêts de travail simplifiés pour les salariés, les indépendants, les auto-entrepreneurs contraints de garder leurs enfants et pour les personnes à risques élevés et souffrants d'affection de longue durée...

Après les difficultés dues à l'afflux des demandes en début de période, les entreprises ont aujourd'hui des réponses rapides à leur demande d'activité partielle. Au regard du volume de demandes, une inquiétude existe sur les échéances de remboursement des avances réalisées sur les rémunérations de mars. Celles-ci sont indispensables pour honorer les versements des rémunérations d'avril.

À mi-avril, 9 millions d'euros ont déjà été versés aux entreprises du département. (Source : *contacts entreprises*)

Les fonds consacrés à la prise en charge de l'activité partielle sont portés à 24 milliards d'euros dans le projet de loi de finance rectificatif du 15 avril.

Les différentes mesures annoncées par le gouvernement ont été déclinées à leur niveau par la Région Bretagne, le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté.

### Les nouvelles mesures de soutien aux acteurs économiques du territoire de Lorient Agglomération

#### **Création d'un fonds de résistance**

La Région Bretagne, la Banque des Territoires, Lorient Agglomération et le Département du Morbihan se sont concertés pour créer un fonds de résistance à hauteur de 2 euros/habitant, soit un budget total de 1,6 millions d'euros, dont 400 000 euros apportés par Lorient Agglomération. Il pourra bénéficier aux acteurs économiques du territoire lorientais ayant moins de 10 salariés et réalisant moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires, quel que soit le secteur d'activité (dont le tourisme, la restauration). Il est destiné à répondre à leurs besoins de trésorerie, sous la forme d'une avance remboursable d'un montant de 1500 à 10 000 euros sur 36 mois (dont 18 mois de différé).

#### **Élargissement du Pass commerce et artisanat**

Financé par la Région Bretagne et Lorient Agglomération, le Pass Commerce et Artisanat est un outil d'aide à l'investissement dans le cadre de projet de création, reprise ou développement de commerce. Le dispositif prend en charge 30% des coûts d'investissement plafonnés à 7500 euros.

Jusqu'à présent réservé aux communes de moins de 5000 habitants ou aux projets innovants, le dispositif est élargi à l'ensemble des communes de Lorient Agglomération. Le caractère innovant ne sera plus un critère conditionnant.

# Impacts macroéconomiques au niveau national : activité et emploi

## Activité et Entreprises

### Prévisions d'évolution du PIB pour la France

Rappel avant crise (Banque de France, décembre 2019) : +1,1 % en 2020 et +1,3 % en 2021

FMI (avril 2020) : -7,2 % en 2020 et +4,5 % en 2021 (taux de chômage passerait de 8,5 % fin 2019 à 10,4 % fin 2020)

Gouvernement (14 avril 2020) : -8 % en 2020

### Futuribles. Document de travail 10 avril 2020

Situation économique de la France horizon 2021-2022. Elaboration de 3 scénarios

- Scénario C1 : économie de rationnement (probabilité faible) : baisse du PIB de -9 % en 2020, 2 millions de chômeurs supplémentaires, institution d'un revenu minimum universel. En 2021-2022 : éclatement de la zone euro et probabilité d'une crise financière systémique, pas de reprise économique.
- Scénario C2 : reprise partielle (probabilité forte) : crise durable pour le tourisme et les loisirs collectifs, + 2 millions de chômeurs en 2020 ; reprise faible en 2021, mise en place de politiques de coopération au niveau de la zone euro.
- Scénario C3 : nouveau New Deal / reprise en V (probabilité moyenne) : reprise sensible en 2021 car forte coopération internationale et mise en place de nouvelles politiques monétaires et de grands chantiers de développement économique, de transition écologique et d'aménagement du territoire.



## Activité et Emploi

**Synthèse du tableau de Bord Hebdomadaire de la DARES publié le 14 avril 2020**, sur la « Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire » en collaboration avec la DGEFP et Pôle emploi

Au niveau national, 8,7 millions de salariés sont concernés par des demandes d'activité partielle soit une hausse de 23% en une semaine.

58% dans des établissements de moins de 20 salariés (contre 42% dans le précédent tableau de bord) alors que ceux-ci ne représentent que 34% de l'emploi salarié privé. Il y a une sur-représentation des petites entreprises dans les demandes d'activité partielle.

16% dans des établissements de plus de 250 salariés alors qu'ils représentent 20% de l'emploi salarié privé.

Les principaux secteurs concernés par les demandes d'activité partielle sont : commerce et réparation automobile (23,3%), hébergement et restauration (13,9%), construction (13,8%) et les activités de services spécialisés scientifiques et techniques (13,5%). Ils concentrent à eux seuls 60% des effectifs concernés par les demandes d'activité partielle.

La Bretagne est relativement épargnée, avec 4,5% des demandes d'activité partielle, soit 381 791 salariés.

Les demandes d'inscription hebdomadaire à Pôle emploi ont fortement bondi (+31,4%) lors de la première semaine de confinement (du 15 au 21 mars) par rapport à la même semaine l'an dernier. L'évolution a été de +8,1% et +7,3% sur les deux semaines suivantes par rapport aux mêmes semaines l'an dernier.

La demande d'entrée en formation des demandeurs d'emploi sur la semaine du 16 au 22 mars est en forte baisse de - 56% par rapport à la même période l'an dernier, pour la période du 23 au 29 mars. Le recul est de -70%, pour la période du 30 mars au 5 avril, il s'accroît encore pour la période du 6 au 12 avril.

Les entrées en contrat aidé poursuivent leur ralentissement avec - 61% entre le 16 mars et le 12 avril par rapport aux 4 semaines précédant la période soit seulement 2000 entrées contre 5000.

Lors d'un entretien accordé à RTL, lundi 20 avril, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a indiqué que 9,6 millions de salariés étaient en chômage partiel, soit 1 salarié sur deux.

### **Des conséquences immédiates pour de nombreux salariés**

Dispositif d'activité partielle : baisse de pouvoir d'achat, en effet le dispositif prévoit un maintien de la rémunération à hauteur de 84% de la rémunération nette, hors primes et heures supplémentaires, qui sont des éléments de rémunération importants dans de nombreux secteurs.

Baisse très importante de l'activité intérimaire : possibilité de solliciter l'activité partielle pour les missions longues, mais chômage pour les missions courtes.

Chômage pour de nombreux salariés précaires : intermittents du spectacle, extras en restauration, vacataires pour l'éducation nationale.

### **Activité professionnelle : des situations contrastées**

Selon une enquête IFOP pour le Journal du dimanche, réalisée les 19 et 20 mars 2020, sur le mode d'exercice de l'activité professionnelle durant le confinement : **38% des personnes ont répondu qu'elles étaient arrêtées** (activité partielle, congé maladie...), 30% continuent à travailler en présentiel, 27% pratiquent le télétravail et 5 % alternent présentiel et télétravail.

Les plus jeunes (18 à 24 ans) sont plus particulièrement concernés par des situations d'arrêt de travail (56%) et moins par le télétravail (seulement 16%).

Les ouvriers et les employés sont également plus particulièrement concernés par l'arrêt de leur activité respectivement 51% et 53%. Les ouvriers sont ceux qui poursuivent le plus leur activité sur le lieu de travail et pour qui le télétravail n'est pas possible. Il n'est pratiqué que par 4% d'entre eux.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont 61% à poursuivre leur activité en télétravail.

Les différences sont également territoriales. En milieu rural, 41% des personnes poursuivent leur activité sur le lieu de travail et 15% sont en télétravail. Dans l'agglomération parisienne au contraire 41% des personnes sont en télétravail et seulement 22% présentes sur leur lieu de travail. Dans les communes urbaines de province, 29% poursuivent leur activité dans l'entreprise et 27% en télétravail.

## Premiers regards sur les impacts territoriaux

### IMPACT SUR LES ENTREPRISES ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES DU NOUVEAU PAYS DE LORIENT

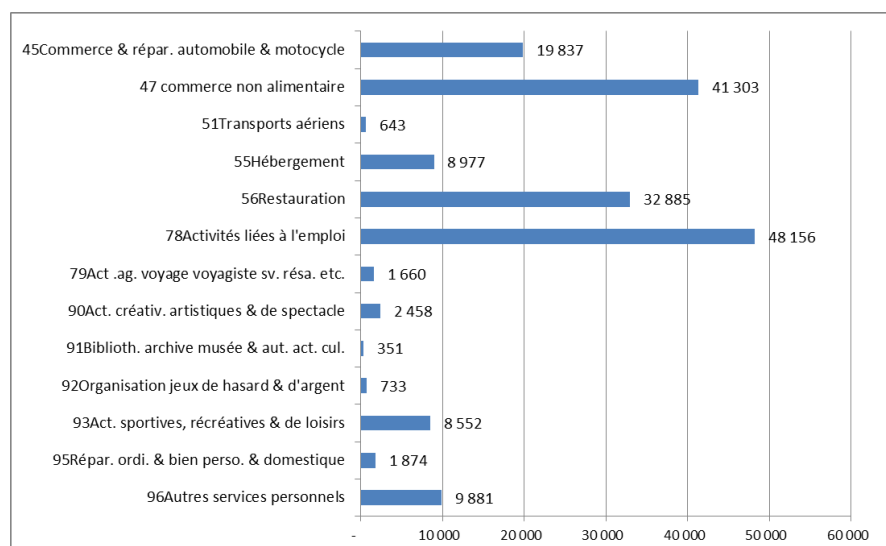
Cette partie essaie de mesurer la fragilité des économies des EPCI bretons en se concentrant sur les secteurs d'activités les plus touchés dans un premier temps (perte sèche d'activité sans report possible). Elle ne prend pas en compte les secteurs d'activités qui pourront être fortement touchés dans un second temps : certains secteurs industriels, BTP....

La crise du covid 19 a un impact économique par le biais de l'offre (restriction de main d'œuvre, garde d'enfants, absentéisme...) et par la demande (fermeture obligatoire d'établissements, baisse du pouvoir d'achat...). Elle touche de nombreux secteurs d'activités : industrie, BTP, services à la personne, commerce non alimentaire, loisirs-spectacles. Certains secteurs sont relativement épargnés : commerce alimentaire, industries alimentaires, transport-logistique....

Parmi les secteurs touchés, nous avons choisi de distinguer ceux dont la consommation ou la demande est reportée (bâtiment, industrie automobile, construction navale...) de ceux dont la demande est perdue (restauration, hébergement, coiffure, commerce non alimentaire, vente et réparation automobile...). En effet, pour ces derniers ce qui n'a pas été consommé pendant les 2 mois de confinement et la phase de déconfinement, ne pourra que difficilement être rattrapé. Nous avons choisi d'y ajouter le secteur de l'intérim (75 % de baisse).

Nous avons ainsi retenu 13 secteurs parmi la NAF88\* (dont 1 partiellement en ne retenant que le commerce non alimentaire).

En Bretagne, les emplois salariés privés dans ces 13 secteurs sont les suivants



Source ACOSS traitement AudéLor

Ces 13 secteurs représentent 177 310 emplois soit 21,7 % des emplois salariés privés bretons.

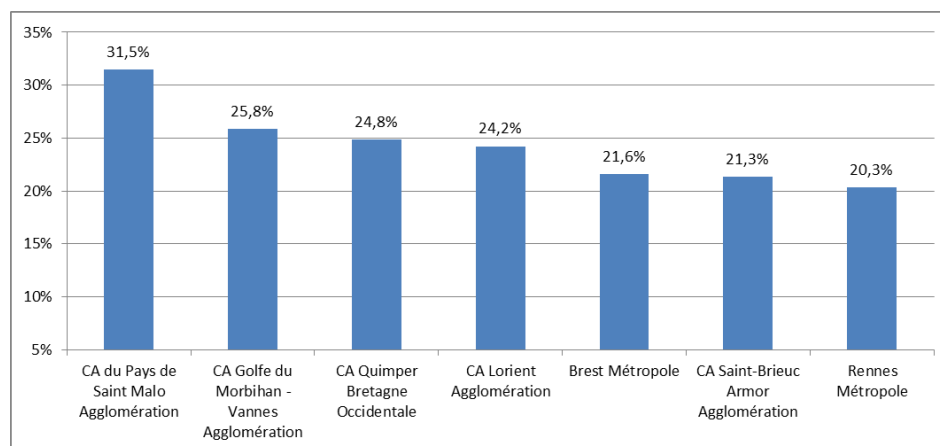
Leur poids est supérieur aux emplois industriels (148 000), à ceux du BTP (70 851) ou du tertiaire de bureau qualifié (banques, assurances, conseil, ingénierie....) (93 000).

Ce poids des secteurs les plus impactés est très différent suivant les EPCI : il va de 7,7 % (Couesnon marches de Bretagne) à 33 % (Belle Ile en Mer)

<p><b>Les 13 EPCI les plus touchés</b> (secteurs impactés dans un 1<sup>er</sup> temps représentent au moins 25 % des emplois salariés privés)</p>	<p><b>Les 15 EPCI les moins touchés</b> (secteurs impactés dans un 1<sup>er</sup> temps représentent moins de 15 % des emplois salariés privés)</p>
<p>CC de Belle Ile en Mer CA du Pays de Saint Malo Agglomération CA Lamballe Terre et Mer CA Dinan Agglomération CC Côte d'Emeraude CC Pontivy Communauté CA Morlaix Communauté CA Redon Agglomération CC Auray Quiberon Terre Atlantique CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération CC Cap Sizun - Pointe du Raz CC Douarnenez Communauté CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime</p>	<p>CC Loudéac Communauté - Bretagne Centre CC Centre Morbihan Communauté CC du Kreiz-Breizh (CCKB) CC Questembert Communauté CC Haut-Léon Communauté CC Liffré-Cormier Communauté CC Leff Armor Communauté CC du Pays des Abers CC de La Roche aux Fées CC Roi Morvan Communauté CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté CC de Haute Cornouaille CC Pays de Châteaugiron Communauté CC de Blavet Bellevue Océan CC Couesnon Marches de Bretagne</p>

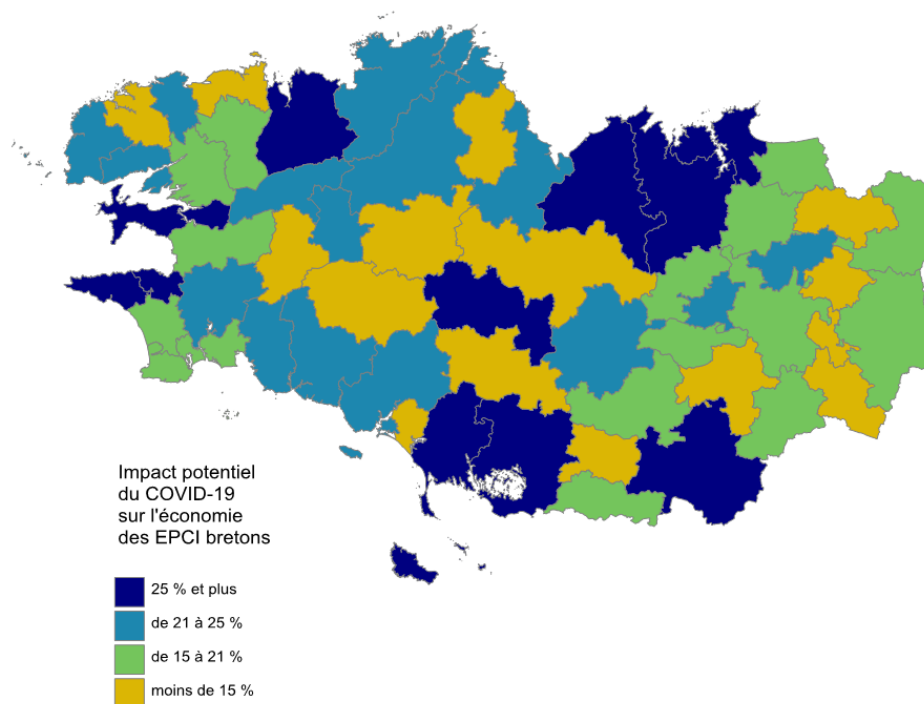
Source Urssaf – traitement AudéLor

**Poids des secteurs les plus impactés dans un 1<sup>er</sup> temps dans les plus grandes agglomérations bretonnes**



Source Urssaf – traitement AudéLor





La carte ci-dessus met en évidence

- l'impact potentiellement fort (bleu foncé) sur :
  - les territoires littoraux touristiques (EPCI de St Malo, Vannes, Auray, Belle-Île, Crozon, Pointe du raz...)
  - quelques territoires plus productifs type EPCI de Pontivy, Lamballe ou Redon en raison du poids de l'intérim
  - Morlaix : transport aérien, commerce non alimentaire et intérim
- l'impact potentiellement faible (en jaune) sur
  - le centre Bretagne : Haute Cornouaille, Roi Morvan, Kreizh Breizh, Loudéac, Centre Morbihan Communauté
  - le littoral du Finistère nord : Haut Léon, pays des Abers
  - Les territoires « productifs » en Ile-et-Vilaine (Chateaugiron, Roche aux Fées, Liffré communauté) ou dans le Morbihan (BBO, Questembert)

### Remarques

- Nouveau pays de Lorient : Lorient Agglomération : 24,2 % ; Quimperlé Communauté 24,2 % et BBO 8,6 %.
- L'écart entre Loudéac (14,9 %) et Pontivy (27 %) provient du commerce non alimentaire, de la restauration et de l'intérim plus présent sur Pontivy
- L'écart entre Val d'Ille (22 %) et Liffré (13 %) : restauration, loisirs et commerce non alimentaire plus présents sur le Val d'Ille (route du meuble, Cap Malo)



## Liste des filières suivies

- Agriculture
- Pêche
- Industrie Agroalimentaire
- Industrie navale nautisme
- Autres industries
- Gestion des déchets
- Bâtiment et Travaux Publics
- Transport et Logistique
- Activités portuaires
- Tertiaire Qualifié
- Sécurité et propreté
- Intérim
- Commerce
- Hôtellerie restauration
- Tourisme
- Loisirs sports culture
- Enseignement formation
- Santé
- Services à la personne

## Agriculture

### L'AGRICULTURE SUR LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

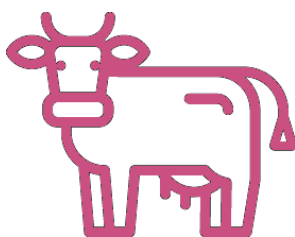
Le territoire compte 2018 emplois agricoles en 2017. La production dominante parmi les exploitations du territoire est l'élevage de vaches laitières (56 % des chefs d'exploitation). (Source AudéLor – L'observatoire de l'agriculture du Pays de Lorient – Octobre 2019)

L'arrêt de la restauration collective et la fermeture des marchés a imposé aux agriculteurs de réorganiser la distribution de leurs produits : vente directe, circuits courts, grande distribution.

Les marchés représentent 30% des débouchés des agriculteurs. (Ouest France 03/04/2020)

1 repas sur 5 est pris en restauration hors domicile pour un chiffre d'affaire de 57,3 milliards d'euros (source Gira et NPD Group) et la restauration scolaire sert 6 millions de repas par jour. (source Education Nationale)

Certains types de produits principalement consommés en restauration hors domicile ont du mal à trouver preneur. C'est le cas en particulier des grosses volailles à labels, des canards, des pintades et des lapins. Certaines pièces de bœufs (morceaux nobles de l'arrière de la bête) principalement consommées en restauration hors domicile, sont réorientées vers la grande distribution sous forme de viande hachée donc moins bien valorisée. (Source : contacts entreprises)



### Les filières

Les tensions récurrentes depuis 2016 sur le lait sont exacerbées par la crise en cours. Le pic de production (16 millions de litres de lait supplémentaires produits par semaine au printemps) se combine aux difficultés liées à la moindre demande et à des tensions sur la filière logistique.

L'horticulture est très touchée par le confinement. Son chiffre d'affaire est amputé de 60 à 80% à cause des fermetures de magasins (Ouest France 09/04/2020). 70% de l'activité des horticulteurs se fait au printemps. (Ouest France 09/04/2020)

Les ventes de semences et plants potagers sont désormais considérées comme des achats de première nécessité et peuvent donc avoir lieu pendant le confinement, ce qui permet aux horticulteurs d'écouler un peu leur production. (Ouest France 03/04/2020) : Le lycée horticole d'Hennebont se lance dans la vente en ligne avec un système de drive : [www.boutiquebio56.fr](http://www.boutiquebio56.fr), avec 3 points de retrait (Hennebont, Saint-Jean-Brévelay et Quéven) et d'autres à venir (Pontivy, Plumelec) (Ouest France 0/04/2020). À Scaër, la pépinière Aromatic rouvre au public et vend directement à la ferme (Ouest France 08/04/2020). À Bannalec, les producteurs s'organisent au sein de l'AMAP pour vendre leurs produits chaque jeudi soir à la gare ; la demande des 52 adhérents ne tarit pas. (Ouest France 08/04/2020)

Les exportations de porcs vers la Chine reprennent, ce qui redonne de l'air à la filière (Source : Contacts entreprises)

La vente des légumes a repris après une forte baisse de la consommation la première semaine du confinement. Les difficultés proviennent surtout de la logistique, qui peine à produire et livrer les emballages alimentaires. (Ouest France 09/04/2020)

## Les initiatives

Création par la Région Bretagne d'une plateforme de mise en relation entre producteurs et consommateurs produits-locaux.bzh – Ouverture le 9 avril. 5 jours après son ouverture la plateforme comptait déjà 42 518 consommateurs inscrits et 1072 producteurs, opérateurs et artisans.

L'appel lancé par le ministre de l'agriculture et les représentants des filières a été entendu et 210 000 volontaires se sont manifestés pour aller travailler dans les champs. Une part importante de cette nouvelle main d'œuvre est empêchée de travailler sur son métier d'origine en raison du confinement. Celle-ci reprendra naturellement ses activités à la levée du confinement, alors que la saison agricole ne sera pas terminée ni les frontières réouvertes pour permettre l'arrivée de travailleurs étrangers. (*Le Monde 07/04/2020*)

Les professionnels du secteur se retrouvent à encadrer une main d'œuvre qui n'est pas formée au métier de l'agriculture avec une productivité moindre. À cela s'ajoute des difficultés récurrentes sur l'écoulement des productions. Cette plateforme ne répond aux besoins en main d'œuvre qualifiés comme les conducteurs de matériel de récolte. 50% des postes restent à pourvoir dans le Morbihan. (*Ouest France 20/04/2020*)



## L'emballage et le conditionnement

Nécessité de réorganiser la filière de conditionnements de certains produits : exemple réorientation de la distribution des œufs de la restauration collective (vente en gros et semi gros) vers le particulier (boîte de 6/12 œufs et family pack et 20/24/30 œufs).

Des tensions se font sentir sur le conditionnement des œufs. En effet, les entreprises d'emballage spécialisées dans la cellulose moulée ne sont pas en mesure d'absorber la hausse de 30% de la demande. De plus, l'arrêt des centres de tri fait peser des risques sur l'approvisionnement en matière première (carton) de ces entreprises. (*Source : contacts entreprises*)

## Pêche et agromer

### LA PÊCHE SUR LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

Le secteur de la pêche lorientaise compte 650 marins pêcheurs en 2017. Le port de Lorient est le premier port de pêche français en valeur. Les produits de la mer représentent 2582 emplois (Source : AudéLor – Panorama économique – août 2019)

L'arrêt de la restauration hors domicile et la moindre consommation de produits frais génère des tensions sur la filière pêche.

Après l'effondrement des cours du poisson lors de la première semaine de confinement, la remontée et le maintien des cours du poisson sous criée permet de maintenir l'activité en mer.

La filière s'organise pour assurer la sécurité sanitaire des marins : commande massive de masques et de gels hydro alcooliques. Réflexion sur les tests de dépistage. (Le Télégramme 30/03/2020)

Entre le 23 et le 31 mars, seuls 612 tonnes de poissons ont été débarquées en France contre 2947 tonnes sur la même semaine en 2018 et 2019. (Source : France Agrimer)

Depuis début avril, les activités du port de pêche de Lorient ont repris et les cours, bien qu'instables, se maintiennent. 70 à 80% des bateaux sont en activité. Certains armateurs ont réorganisé leur activité, tel l'APAK qui ne fait sortir ses bateaux et ses équipages uniquement s'il y a des commandes enregistrées. Celles-ci émanent principalement de la grande distribution et plus modestement des poissonniers. (Journal des entreprises 09/04/2020). La Scapêche a aussi largement repris ses activités, soutenues par la relance des ventes au sein de la grande distribution. La réouverture de l'aéroport de Lorient facilite également les rotations des équipages pour l'activité de pêche hauturière. (Ouest France 17/04/2020)

Le mareyage reprend soutenu par les commandes de la grande distribution. Malgré une baisse du chiffre d'affaire (-30 à -40%), les rayons marées continuent de fonctionner. L'organisation a été adaptée avec une diminution du frais et une augmentation de la vente en barquette. (Source : Contacts entreprises)

Le secteur conchylicole est en grande difficulté : après la période d'invendus pour cause d'infections et de contamination des coquillages, le Covid-19 a considérablement réduit la vente de ces produits. Les GMS ont baissé drastiquement leurs commandes dès le début du confinement, voire supprimé les rayons marées (avant de les rouvrir début avril), les restaurants ont fermé, les exportations ne se font plus (chute du trafic aérien et de la demande). Le confinement est prolongé et toujours actif pendant le week-end de Pâques, habituellement une très bonne période pour la vente d'huîtres. (Ouest France 05/04/2020)

La filière va bénéficier d'un ajustement des aides européennes prévues dans le cadre du FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour soutenir la filière pêche et aquaculture. Les propositions ont obtenu l'accord de la Commission Européenne mais doivent encore être validées par le Conseil et le Parlement. De plus, des négociations sont actuellement en cours pour que les pêcheurs puissent bénéficier de l'activité partielle. (Ouest France 03/04/2020)

Un accord sur les modalités de calcul des indemnités d'activité partielle a été trouvé pour pouvoir prendre en compte les modalités spécifiques de rémunération de la profession. (Ouest France 17/04/2020)

La Coopérative Maritime à Lorient reste ouverte pour dépanner, en matériel d'avitaillement notamment, les pêcheurs et même les agriculteurs et professionnels des travaux publics (pour la câblerie notamment) ; sous la forme d'un drive, soit ils reçoivent leurs clients venant retirer leur commande, soit ils livrent les commandes au port de pêche. (Ouest France 05/04/2020)

## Industrie agroalimentaire

### L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE SUR LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

L'industrie agroalimentaire (hors produits de la mer) regroupe plus de 3600 emplois sur le Pays de Lorient : (Source AudéLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019)

- Viande : 2400 emplois
- Légumes : 390 emplois
- Autres : 800 emplois (boulangerie, pâtisserie industrielle, compléments alimentaires, aliments pour animaux, produits laitiers).

Les situations des entreprises de l'agroalimentaire varient en fonction du type de production et du circuit de distribution.

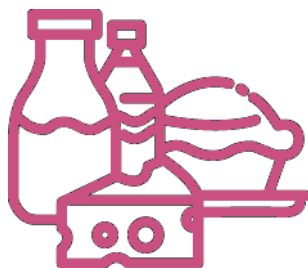
Les entreprises ou les usines qui produisent pour la grande distribution travaillent, celles qui produisent pour la restauration hors domicile sont partiellement ou totalement à l'arrêt. Ainsi, au sein des groupes, certaines usines sont à l'arrêt et d'autres continuent à produire.

Les microbrasseries doivent faire face à la fermeture de cafés, restaurants, hôtels, mais aussi l'annulation des festivals et rassemblements festifs (20 à 30% du chiffre d'affaire). La perte du chiffre d'affaire oscille entre -35% et jusqu'à - 80% selon France AgriMer.

Les brasseries qui s'en sortent sont celles qui vendent leur production en GMS. (Ouest France 20/04/2020)

Dans le cadre d'une enquête réalisée par l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires) :

- 70 à 80% des entreprises de l'agroalimentaire constatent une baisse de leur chiffre d'affaire.
- Les entreprises doivent faire face à une hausse des coûts de production (coût de maintenance, prix des matières premières, équipement de protection) +3% à 16% en fonction des secteurs, qui n'est pas répercutée sur les prix de vente (indice des prix à la consommation +0.6% données INSEE mars 2020).
- Les entreprises de la restauration hors domicile connaissent une baisse de leur chiffre d'affaire de l'ordre du -75% en volume et en valeur.



## Industrie navale / nautisme

La plupart des grandes entreprises sont à l'arrêt partiel ou total. Elles se consacrent aux missions essentielles. Elles tentent d'adapter leur organisation au contexte épidémique afin de relancer leur activité au plus tôt.

Les entreprises de la construction navale.

Naval Group à Lorient : le site, qui reste ouvert, limite ses activités aux travaux indispensables, et applique au maximum, lorsque c'est possible, le télétravail . L'entreprise va devoir solliciter le dispositif d'activité partielle mais s'engage à maintenir 100% des rémunérations. L'entreprise doit présenter la déclinaison locale de son plan de reprise de l'activité le 21/04. (*Ouest France 16/04/2020*)

Le chantier Piriou Naval Services a fermé dès le début du confinement (*Ouest France 18/03/2020*). Il doit faire face aux fermetures en cascade de ses sites à l'international et aux interdictions de déplacements de ses équipes (techniciens, fournisseurs, représentants) à l'international. L'activité ne reprendra qu'après une communication gouvernementale autorisant les entreprises non essentielles à reprendre et après réapprovisionnement en équipements de protection individuelle, les stocks ayant été intégralement donnés au centre hospitalier de Quimper. (*Ouest France 01/04/2020*)

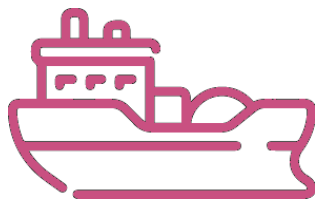
Le Chantier naval Kership (Piriou et Naval Group) à Lanester, fermé depuis le 18 mars, a prévu de rouvrir partiellement (sur la base du volontariat) le mardi 14 avril. (*Le Télégramme 08/04/2020 et Ouest France 07/04/2020*)

La réparation navale est au ralenti, mais assure une continuité des services pour les bateaux de pêcheurs notamment. (*Ouest France 24/03/2020*)

Report du salon Navexpo du 7 au 9 octobre (initialement prévu en avril et déjà reporté une première fois à juin) : salon maritime professionnel français proposant une exposition à flot, Navexpo a accueilli l'an dernier 138 exposants et près de 4000 visiteurs sur le port de Lorient La Base. (*Mer et Marine 20/04/2020*)

La quasi-totalité des entreprises de composite restent fermées : Marsaudon composite, Keroman technologies, Lorima, Gepeto composite. (*Source : contacts entreprises*)

Les inquiétudes restent vives sur le fait de pouvoir bénéficier du dispositif d'activité partielle, cette filière n'étant pas mentionnée dans la liste des entreprises pouvant bénéficier de ce dispositif. (*Source : Contacts entreprises*) La réparation navale est au ralenti, mais assure une continuité des services pour les bateaux de pêcheurs notamment. (*Ouest France du 24/03/2020*)



### CONSTRUCTION ET RÉPARATION NAVALE SUR LE PAYS DE LORIENT

Le secteur de la construction/réparation navale et de l'ingénierie qui s'y rattache représente 3260 emplois sur le territoire.

### NAUTISME SUR LE PAYS DE LORIENT

En 2017, le nautisme comptait 780 emplois.

(*Source : AudéLor – Les emplois maritimes du Pays de Lorient – septembre 2017*)

## Autres industries

### L'INDUSTRIE SUR LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

Les autres secteurs industriels représentés sur le territoire regroupent 7000 emplois et se répartissent comme suit : (*Source AudéLor - Panorama économique du Nouveau pays de Lorient – août 2019*)

- Équipements et mécanique industriels : 1680 emplois (production d'équipements destinés à d'autres secteurs industriels comme les IAA, l'automobile, l'aéronautique...)
- Emballages : 720 emplois
- Papier : 700 emplois
- Éléments pour la construction : 500 emplois
- Santé-cosmétiques : 380 emplois
- Fonderie-métallurgie : 520 emplois
- Textile : 90 emplois

Arrêt partiel ou total des activités pour la plupart des grandes entreprises du territoire

Certaines entreprises du territoire ont réorienté leur activité pour répondre à la crise sanitaire : masques (727 sailbags, Le Minor, Penny Gin Shop et B goodies, La Cambuse), gels hydroalcooliques (Guerbet), visières de protection (Crysalid, FabLab)

La situation des entreprises d'usinage et d'emballage est très hétérogène en fonction du secteur d'activité dans lequel elles travaillent :

- L'agroalimentaire et le médical fonctionnent.
- L'aéronautique, l'automobile et la cosmétique sont à l'arrêt total ou partiel.

Il n'y a pas de rupture d'approvisionnement de matières premières (aluminium, acier, bronze...). Les stocks restent élevés car les gros consommateurs sont à l'arrêt (automobile et aéronautique). Les délais sont toutefois un peu plus longs car les intermédiaires ont réduit leurs effectifs (*Source : Contacts entreprises*).

Pour l'emballage, certaines entreprises subissent des tensions sur l'approvisionnement de matière première, liées à des productions internationales qui n'arrivent plus (Tetra pack en provenance d'Italie) ou à des filières de recyclage à l'arrêt (le carton en provenance des centres de tri qui approvisionnent les entreprises de production de boîtes à œufs). (*Source contacts entreprises*)

Certaines entreprises industrielles continuent de fonctionner mais ne trouvent pas de débouché pour leur production. Elles stockent en masse leur production actuelle ce qui interroge sur l'équilibre futur des marchés : emballages, machines-outils. (*Source : contacts entreprises*)

Autres signes de la fébrilité du secteur : des stratégies commerciales très agressives sur les machines-outils sont observées. Les prix sont en fortes baisses pour écouler les stocks qui ne trouvent pas preneur. (*Source : contacts entreprises*)



## Gestion des déchets

Fermeture des déchetteries

Maintien du ramassage des ordures avec consignes spécifiques.

Ajustement de l'organisation du tri : réduction des effectifs pour mettre en œuvre les gestes barrières sur les lignes semi-automatisées du centre ADAOZ. (Source : Lorient Agglomération).

Filière Papier/carton : fort ralentissement de l'activité des collecteurs (collecte auprès des entreprises) car fermeture de nombreuses entreprises et administrations clientes. Maintien des activités de collecte auprès des entreprises de l'agroalimentaire et de la santé.

Après un flottement en début de confinement maintien des activités de récupérateurs (Véolia, Recycleurs Bretons). Le Covid-19 vient compliquer une situation déjà tendue. (Source : Contacts entreprises).

## Bâtiment

### LE BÂTIMENT SUR LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

Sur le pays de Lorient, la construction et les travaux publics représentent 5928 emplois salariés en 2018, pour 960 établissements employeurs. Le bâtiment représente 7% de l'emploi salarié privé. (Source AudéLor - Panorama économique du Nouveau pays de Lorient – août 2019)

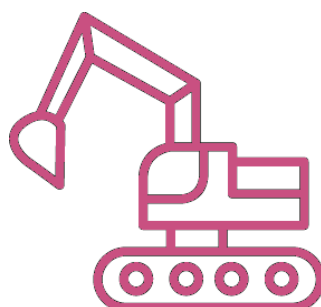
Les artisans du bâtiment ont partiellement repris leur activité début avril en ajustant l'organisation des chantiers pour faire respecter les consignes sanitaires.

Un guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 a été élaboré conjointement entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat.

La mise en œuvre des mesures barrières sur les chantiers et l'achat de matériel sanitaire spécifique génèrent un surcoût qui est estimé à 20% qui interroge sur la répartition de ses coûts sur l'ensemble de la chaîne des acteurs. (Le Figaro – 08/04/2020)

Le report des élections municipales et le décalage dans les prises de décisions relatives aux marchés de travaux et de construction par les municipalités risquent de créer un trou d'air dans le carnet de commande des entreprises du bâtiment et des travaux publics pour 2021 et 2022

Seules 10% des entreprises de travaux publics ont réussi à maintenir leur activité. (source FNTP)



## Transport de passagers

### Maritime

- Navire à passager limité à 25% de leur capacité (Décret du 31/03/2020)
- Limitation de la desserte des îles

### Bus et autocar

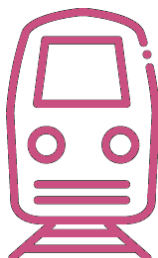
- Urbain et interurbain bus : réduction du service
- Grandes lignes : suspension totale des activités
- Scolaire : suspension totale des activités

### Aérien

- Fermeture de nombreux aéroports dont l'aéroport de Lorient Bretagne Sud, l'aéroport a repris partiellement son activité mi-avril.
- Selon l'Association Internationale du Transport Aérien la chute du transport aérien est de 90% en Europe. Au niveau mondial, la masse des billets à rembourser s'élève à 35 milliards de dollars. (*Ouest France – 07/04/2020*)

### Ferroviaire :

- Seuls 6% des TGV roulent, mais 60% des trains de marchandise sont maintenus (*Ouest France 4 et 5 avril*)



L'ensemble des acteurs du transport travaille à la reprise de leurs services pour permettre les déplacements dans le cadre du début du processus de déconfinement qui devrait débuter le 11 mai.

Covoiturage régulier domicile-travail et ponctuel longue distance : réduction très importante de la pratique du co-voiturage. Blablacar cherche ainsi à diversifier ses activités et a lancé le 16 avril blablahelp une application d'entraide entre voisin. (*Ouest France 17/04/2020*)

## Transport de marchandise

### Maritime

Ralentissement important du trafic maritime dû au ralentissement de la production mondiale et à la fermeture des frontières.

Difficultés sur la rotation des équipages (risque d'embarquement d'un marin contaminé)

Port de commerce de Lorient : maintien de l'activité pour l'alimentation animale. (*Ouest France 19/03/2020*)

### Aérien

Limitation du trafic aérien en raison d'un ralentissement de la production mondiale. Maintien d'activité sur certains produits.

### Routier

Selon la Fédération Nationale du Transport Routier (FNTR), 86% des entreprises de transports se trouvent à l'arrêt total ou partiel (56% en arrêt total et 30% en arrêt partiel). En moyenne ce sont 59% des camions qui sont à l'arrêt.

Pour les entreprises transportant de l'alimentaire 50% ont vu leur activité baisser et 36% sont à l'arrêt partiel du fait de l'arrêt d'activité de leurs clients hors alimentaire.

## Logistique

Activité forte pour les plateformes logistiques de la grande distribution (exemple Scarmor à Riec-sur-Belon pour l'enseigne Leclerc) (*Source : contacts entreprises*)

Maintien des activités pour les produits médicaux et de premières nécessités

Forte réduction sur les autres secteurs

### LA LOGISTIQUE LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

Le secteur de la logistique qui regroupe le commerce de gros et le transport représente 3500 emplois sur le territoire. (*Source AudeLor - Panorama économique du nouveau pays de Lorient – août 2019*)

## Activités Portuaires

L'activité du port de Commerce de Lorient se maintient autour des produits de nutrition animale.

Dans le port de plaisance de Lorient, une cinquantaine de plaisanciers sont confinés dans leurs bateaux (une trentaine). La capitainerie reste active avec des horaires réduits, pour notamment surveiller les pontons, passerelles, amarres des bateaux inoccupés. (*Ouest France 05/04/2020*)

## Commerce

Selon la Banque de France, en mars les ventes du commerce de détail ont reculé de 24% par rapport à février en France.

- Sur les trois derniers mois, la baisse des ventes dans le commerce de détail est de -7,2%. Principalement dû au recul des produits industriels -14,6%, et notamment – 27,2% dans l'optique, -20,7% dans l'automobile et -20,6% dans le meuble.
- Seules les ventes de produits pharmaceutiques et alimentaires sont en progression de respectivement +2,7% et +3,2% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.
- Les ventes trimestrielles du petit commerce baissent de -9,6% alors que celles de la grande distribution progressent de 1,7%.
- La baisse des ventes dans les grands magasins (-19,3%) est compensée par la croissance des ventes dans les supermarchés (+7,4) et hypermarchés (+1,7%).

200 dirigeants d'entreprise (ERAM, Beaumanoir ...) ont signé une tribune pour demander aux bailleurs et aux foncières de prendre part à l'effort collectif et d'annuler leurs loyers durant la fermeture et d'avoir une reprise progressive au moment du redémarrage. (*Ouest France 16/04/2020*)

La demande a été relayée par le ministre de l'économie qui demande aux grandes foncières d'annuler 3 mois de loyers pour les TPE qui ont dû fermer. (*Ouest France 16/04/2020*)

L'association Lorient Compagnie des Commerces adressera en fin de semaine prochaine un questionnaire sur l'après-confinement, aux 160 adhérents de l'association, sur les 450 commerçants recensés dans le secteur : comment ils envisagent la reprise, les conditions de réouverture leur paraissent-elles réalistes ? Quels seront leurs horaires dès la levée du confinement ? Conserveront-ils des salariés en chômage partiel ? Quelles précautions prendront-ils pour accueillir les clients et les livreurs ? Tous sont d'ailleurs destinataires d'informations régulières sur les aides que le gouvernement a mis précipitamment en œuvre et qui fonctionnent. (*Ouest France 16/04/2020*).

### LE COMMERCE DANS LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

En 2017, le commerce et les services commerciaux comptaient 15 311 emplois salariés privés, soit 25 % de l'emploi salarié privé du territoire. (*Source AudéLor - Panorama économique du Nouveau pays de Lorient – août 2019*)

- Le secteur alimentaire (grande distribution, artisanat commercial...) représente 29 % des emplois salariés privés dans le commerce et services.
- La vente et la réparation automobile regroupe 1684 emplois salariés privés.
- L'équipement de la personne et l'équipement de la maison compte près de 2300 emplois salariés privés.



## Commerce non alimentaire

Fermeture de la quasi-totalité des commerces non alimentaires.

Les inquiétudes sont vives sur le commerce de centre-ville.

Essor du commerce en ligne avec des délais de livraison allongés et des modalités de livraison réduites (suppression des points relais) : la FNAC a multiplié ses ventes par 2,5.

Quelques commerces, hors produits de première nécessité, poursuivent leur activité : (*Source : Contact entreprises*)

- Bricolage : fermeture des magasins mais poursuite de l'activité sur tout ou partie des catalogues (produits de première nécessité/gestion des urgences) avec un principe de commandes en lignes et de retrait en magasins pour les particuliers et les professionnels (exemple : Leroy Merlin et Monsieur Bricolage.)
- Animalerie : pour la nutrition animale (exemple : Truffaut).

Des initiatives pour soutenir le commerce local : acheter des produits ou services sous forme de bons d'achat pour un usage futur (plateforme nationale - <https://soutien-commerçants-artistes.fr/>) : 1 fleuriste (Lanester), 1 boutique de jeu (Lorient), 1 fleuriste (Hennebont).

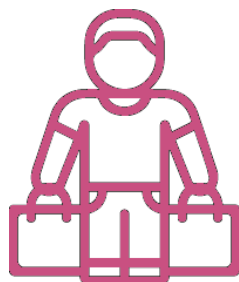
La question du maintien des soldes d'été commence déjà à se poser.

Le marché de l'automobile a chuté de 72,2% en mars. La baisse estimée sur l'année est de -30%. Cette tendance devrait impacter durablement l'ensemble de la filière construction et vente. (*Ouest France 01/04/2020*)

Dans l'habillement, les stocks actuellement en magasin ne pourront pas être écoulés à la reprise de l'activité car ils seront « hors saison ». Les commerçants franchisés ne sont pas propriétaires des stocks cela n'aura donc qu'un faible impact sur leur trésorerie. Mais les indépendants ou commerces multimarques vont devoir gérer ce stock qui a été payé et trouvera difficilement preneur.

Les questionnements sur l'approvisionnement futur sont également nombreux : quels pays vont être en mesure de fournir les productions pour la rentrée et l'hiver prochain ? Les principaux pays producteurs (Asie, Maghreb, Italie) sont eux aussi touchés par la pandémie (ou vont l'être) avec les productions à l'arrêt.

De nombreux petits commerces indépendants s'inquiètent de ne pas pouvoir reprendre leur activité. (*Source Contacts entreprises*).



## Commerce alimentaire :

Des situations très variables en fonction de la localisation des établissements et du type de clientèle. Exemple : baisse d'activité importante pour les boulangeries situées sur des zones d'activité, à proximité du pôle universitaire, baisse moindre pour les boulangeries de quartier.

Fort essor du drive notamment pour certaines petites structures (exemple le Comptoir d'Ici, Sur les routes du Morbihan). (*Ouest France 19/03/2020*)

Un arrêté préfectoral interdit la vente d'alcool des groupes IV et V (autres que le vin, la bière et le cidre) afin de réduire les phénomènes de violence qui interviennent souvent sur fond d'alcool. (*Ouest France 17/04/2020*)

## Tertiaire qualifié

Déploiement en urgence du télétravail (difficultés liées à la spécificité des logiciels utilisés).

### Juridique

- Fermeture des activités en lien avec le public
- Gestion des urgences

### Comptabilité / Banque

- Mobilisation forte dans l'accompagnement des entreprises (TPE et PME) en difficulté dans leur démarche (demande d'activité partielle, rééchelonnement de crédit, demande d'aides exceptionnelles...).

Certaines entreprises poursuivent leur activité et se développent :

- Archi-factory agence d'architectes et de paysagistes spécialistes de la construction de bâtiment logistique poursuit ses activités et son développement en recrutant un nouveau salarié. (*Ouest France – 10/04/2020*)
- IOT BZH poursuit son activité à 80%. (*Ouest France 16/04/2020*)

## Activité immobilière

Tensions très importantes et difficultés à venir pour les agences immobilières qui ont dû cesser leur activité : la FNAIM estime que 3000 agences pourraient fermer en raison de la crise du coronavirus représentant 20 000 emplois.

## Sécurité Gardiennage

Les activités de sécurité liées aux évènements et manifestations diverses (salons, forums...) sont totalement arrêtées. Les salariés recrutés sur ce secteur étant vacataires, ils ne bénéficient pas de l'activité partielle.

Les activités plus traditionnelles de sécurité et de gardiennage sont confrontées à des phénomènes hétérogènes :

- Un recul sur les activités traditionnelles de sécurité liées à la fermeture des entreprises.
- Une progression a été observée auprès de la grande distribution en début de période pour gérer l'afflux de clientèle, celle-ci se ralentit aujourd'hui.
- La sécurisation des chantiers du bâtiment en l'absence de salariés en journée a permis de réduire les pertes du secteur.

Le recul d'activité au niveau local est estimé pour mars à environ -5% et pourrait monter à -10% et jusqu'à -20% sur avril (*Source : contacts entreprises*).

## Propreté

Activité très variable en fonction des donneurs d'ordre, mais la fermeture de nombreuses administrations et entreprises entraîne une baisse globale d'activité.

## Intérim

Fort ralentissement de l'activité provoqué par l'arrêt des principaux utilisateurs de l'intérim : bâtiment et industrie (dont la construction navale).

Maintien d'activité minimale avec l'agroalimentaire et la logistique.

Les secteurs qui recrutent actuellement (agriculture, commerce, santé) ne sont pas des utilisateurs de l'intérim.

Les salariés intérimaires en contrats longs peuvent bénéficier de l'activité partielle, mais les intérimaires en contrats courts se retrouvent sans emploi. (*Source : Contacts entreprises*)

## Hôtellerie - Restauration

Le début du confinement est intervenu au début de la préparation de la saison estivale ; les saisonniers n'ont pas pris leurs postes, le personnel à l'essai a été remercié, les CDI mis au chômage technique.

Certains restaurateurs se lancent dans la vente à emporter.

Un arrêté préfectoral en date du 3 avril interdit toute location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière sur 46 communes touristiques du Morbihan. Cette interdiction est prolongée jusqu'au 11 mai - Idem dans le Finistère, sur 117 communes. (*Ouest France 04/04/2020*).

Selon une enquête de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), 92,5% des cafés, hôtels, restaurants ont fermé leur porte depuis la mise en place du confinement. Seuls 4% font de la vente à emporter et 2% de la vente en livraison. 80% annoncent vouloir solliciter le fond de solidarité, 75% avoir déjà sollicité le chômage partiel et 60% leur assurance. 98% des demandes d'activation de la garantie perte d'exploitation ont été refusées.

Selon Jacques Bally président du guide Gault et Millau "25 % des restaurants sont menacés de fermeture définitive". (*Le Monde 14 avril*)

Les initiatives se développent dans ce secteur également pour faire face à la crise : l'application [www.JaimeMonBistrot.fr](http://www.JaimeMonBistrot.fr) permet aux bars de proposer à leurs clients d'acheter d'avance des consommations et ainsi de constituer la trésorerie de cette période en creux. C'est notamment le cas du Saint-Mathurin à Quistinic, du Café de la Place à Brandérion, du Relais de la Perrière à Lorient et bientôt du Café de la Plage au Pouldu (Clohars-Carnoët).

Plus d'une vingtaine de restaurant ont réouvert leur porte avec des formules à livrer ou à emporter.

### L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION DANS LE NOUVEAU PAYS DE LORIENT

L'hôtellerie et la restauration regroupent 2755 salariés sur le Pays de Lorient. (*Source AudéLor - Panorama économique du Nouveau pays de Lorient – août 2019*)

## Tourisme

Une initiative nationale « Cet été je visite la France » : opération permettant aux Français d'acheter en avance des billets pour certains sites, qui seront valables pendant 2 ans, et ainsi soutenir les acteurs touristiques français.

Après avoir géré les annulations liées à la mise en place du confinement, l'office de tourisme travaille avec les partenaires habituels du territoire (SEGEPEX, SELLOR, Compagnie Océane...) sur divers scénarios pour cet été et sur la stratégie de communication. (*Ouest France 09/04/2020*)

De grandes inquiétudes par rapport à la durée du confinement, à la gestion des congés d'été par les entreprises (souhait de « rattraper » l'activité des mois de confinement...)

Bretagne Tourisme a réalisé une enquête du 8 au 15 avril auprès des acteurs du secteur (3000 répondants) :

- 86% des établissements sont fermées, 10% partiellement ouverts, 4% totalement ouverts.
- 82% ont sollicitées du chômage partiel, 48% ont activé un dispositif financier proposé par les pouvoirs publics, (65% le fond de solidarité, 58% les délais de paiement et 37% les prêts garantis par l'Etat).
- Les attentes exprimées par les professionnels sont des actions de communication pour favoriser la reprise pour 64% et un soutien financier à 61%.



## Culture, sport, loisirs

Des annulations d'événements en cascade, à la suite des interdictions successives de rassemblements de personnes. Le secteur sportif est fortement impacté ; toutes les rencontres, professionnelles et amateurs, sont suspendues.

De nombreux coach sportifs intervenants en structures sont auto-entrepreneurs et ne peuvent pas bénéficier de l'activité partielle.

Le Directeur Général du FC Lorient déclare une perte potentielle de 25% des revenus (avec les droits TV, le sponsoring et la billetterie) si la saison ne devait pas reprendre (*Ouest France 23/03/2020*). Pour rappel, les activités liées au FCL génèrent 21,7 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire. (*Note de l'Observatoire territorial n°101 - AudéLor – Avril 2018*)

Les Festival d'ores et déjà annulés : Les Pieds dans la vase à Kervignac, le festival Saumon à Pont-Scorff, les festivals de théâtre à Kerhervy, à Lanester. Les organisateurs Des Pieds dans la vase et du festival du saumon ont précisé que peu de frais avait été engagés pour 2020 ce qui devrait leur permettre de rebondir.

Le Festival Interceltique de Lorient et les Fêtes médiévales d'Hennebont sont pour l'heure dans l'incertitude. L'annonce de la programmation, qui devait avoir lieu le 16 avril, a été suspendue dans l'attente de précisions sur les mesures de déconfinement qui devraient être communiquées avant le 11 mai.

Annulation de la 3ème édition de la Kemperloise, course de solidarité contre le cancer à Quimperlé, initialement programmée le dimanche 7 juin 2020 (1500 coureurs en 2019 et 9000€ récoltés pour la Ligue contre le Cancer). Les organisateurs donnent rendez-vous en 2021. (*Le Télégramme du 15/04/2020*)

La 20ième éditions des 24h Kayak à Inzinzac-Lochrist a également été annulée. Cette manifestation génère 161 500 euros de retombées économiques pour le territoire. (*Note de l'Observatoire territorial n°101 - AudéLor – Avril 2018*)

Les équipements de type théâtres, cinémas, discothèques, bowlings, vont également rester fermés, de même que les musées, sans échéances sur leur réouverture. Les activités de loisirs (pêche, activités nautiques, parcs ludiques) restent interdites.

Après une activité dense de gestion de crise du côté des agences de voyage en début de période (fermeture des couloirs aériens, rapatriements, annulations/reports de voyages et une gestion au cas par cas), l'activité est aujourd'hui fortement réduite, voire inexistante

### LE FESTIVAL INTERCELTIQUE SUR LE PAYS DE LORIENT

Les retombées économiques du Festival Interceltique ont été évaluées à 24 millions d'euros pour le territoire. (*Note de l'Observatoire territorial n°101 - AudéLor – Avril 2018*).

## Enseignement / formation :

Mise en place de la continuité pédagogique, formation à distance, déploiement en urgence d'outils numériques.

Mise en lumière des inégalités entre élèves : matériel informatique, connexion et maîtrise de l'outil informatique au sein des familles.

Accompagnement par la Région Bretagne des organismes de formation conventionnés afin d'éviter toute pénalisation financière causée par l'annulation temporaire des formations.

## Santé

Pic d'activité dans les services hospitaliers : mise en place de la réserve sanitaire

Transferts d'activité entre structures médicalisées et prise en charge à domicile : exemple obligation de libérer des lits en structure médicalisées pour gérer la pandémie, prise en charge de pathologies plus légères à domicile, le GHBS récupère des lits au Divit qui renvoie des patients à domicile : augmentation de l'activité des structures de soin à domicile. Tensions fortes sur les recrutements. (*Source : Contacts entreprises*)

Importante baisse d'activité des médecins de ville : risque économique, perte de chiffre d'affaire et risque sanitaire à moyen terme (non-détection de pathologies graves).

Ajustement important entre le système hospitalier et les autres intervenants de la santé : transferts de prise en charge vers la médecine de ville et l'hospitalisation à domicile – difficultés de recrutement pour assurer la prise en charge et les soins médicaux à domicile : aides-soignantes et infirmières.

Forte tension sur les EHPAD :

- Impact sur les conditions de travail : augmentation des amplitudes horaires des rotations pour limiter le nombre de professionnels entrant dans les établissements (vacation de 12h), tension sur la disponibilité des équipements de protection individuelle.
- Mise en place du confinement en interne des structures : isolement des personnes, sur-médication, phénomène accru de décompensation psychique avec moindre possibilité de prise en charge psychologique et psychiatrique par le secteur hospitalier.
- Limitation des interventions des professionnels extérieurs (kinésithérapeute) pour limiter les risques de contamination : tension économique pour ces intervenants et dégradation de la santé des résidents.
- Risque important de surmortalité à court et moyen termes.
- L'interdiction des déménagements ne permet pas de vider les chambres à la suite des décès intervenants au sein des EHPAD (décès liés ou non au COVID -19). Les chambres restent inoccupées, les loyers ne rentrent plus or ils représentent 50% des budgets des EHPAD : risque de difficultés financières accrues pour les petits établissements.

Inquiétudes des professionnels de santé installés en libéral ainsi que pour les professions paramédicales :

- baisse d'activité importante et difficultés financières
- moindre prise en charges des pathologies avec un risque de dégradation de la santé des populations à court et moyen terme : rupture dans les prises en charges et les parcours de santé.

D'après Doctolib entre janvier et avril 2020, la baisse d'activité des cabinets médicaux est de 44% pour les généralistes et 71% pour les spécialistes. Cette situation a aussi des répercussions sur l'activité des ambulanciers -80% qui travaillent principalement pour transporter les malades à leur rendez-vous et dont l'activité n'est pas compensée par le covid-19.

## Services à la personne

Réduction des possibilités d'intervention due aux arrêts de travail pour garde d'enfants et aux contraintes sanitaires.

Contraintes sanitaires renforcées : réduction des interventions non essentielles (ménage...) et parfois essentielles – transfert de charge sur les familles

Quimperlé communauté : au titre de sa compétence action sociale (CIAS), poursuite du portage des repas à domicile et acheminement de l'aide alimentaire

Contact : Caroline Le Neures  
02 97 12 06 68

**AUDÉLOR**  
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la Perrière  
56324 Lorient cedex  
02 97 12 06 40

[www.audelor.com](http://www.audelor.com)

